

PLAN ONTARIEN D'ACTION POUR LA JEUNESSE

M. Eric Hoskins

Ministre des services à l'enfance et à la jeunesse

Madeleine Meilleur

Ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

le 22 août, 2012

Introduction

Les jeunes de cette province sont tout à fait capables d'apporter une contribution positive et productive à leur quartier, à leur collectivité et à notre province, tous les jeunes doivent se sentir appréciés et il faut les apprécier. C'est à nous tous qu'il incombe de voir à ce que les jeunes aient accès à l'aide et aux perspectives d'avenir voulues pour qu'ils puissent faire des choix heureux et réaliser leur plein potentiel. C'est la base du Plan ontarien d'action pour la jeunesse.

Les initiatives, les compétences et les engagements abondent dans des collectivités de partout dans la province pour relever les défis auxquels nos jeunes font face. Le gouvernement reconnaît et respecte le rôle que nos diverses collectivités et leurs dirigeants jouent pour aider les jeunes à réussir, et il doit écouter les dirigeants communautaires et collaborer avec eux dans le cadre de partenariats globaux et constructifs afin d'aider les jeunes de manière efficace.

L'Ontario a fait des progrès de concert avec les jeunes et leur famille. Notre taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est passé de 68 pour cent en 2004 à 82 pour cent en 2011 – et le taux de participation aux études secondaires de notre province s'établit à 64 pour cent, ce qui en fait l'un des taux les plus élevés au monde. Le taux de criminalité chez les jeunes de l'Ontario est inférieur de 23 pour cent à ce qu'il était il y a dix ans.

Toutefois, beaucoup de jeunes – particulièrement les jeunes d'une minorité et racialisés – continuent de se heurter à des difficultés importantes et à de multiples obstacles pour réussir. Malgré l'initiative et les efforts des particuliers, des collectivités, des organismes fournissant des services à la jeunesse et des différents ordres de gouvernement, les enfants n'ayant pas accès à l'aide, aux services et aux perspectives d'avenir pour réussir sont trop nombreux. Plus particulièrement, le rapport intitulé Examen des causes de la violence chez les jeunes – rédigé en 2008 par M. Alvin Curling, ancien député et président de l'Assemblée législative, et par l'honorable Roy McMurtry, ancien juge en chef de l'Ontario – met correctement en évidence les autres défis que doivent relever ces jeunes défavorisés, tels que le racisme et l'absence de services adaptés sur le plan culturel.

Le contexte et les causes de la violence chez les jeunes trouvent effectivement une explication dans le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes. Ce rapport est et restera le plan directeur et la base des mesures concernant la violence chez les jeunes en Ontario. Bien que le gouvernement ait réalisé des progrès à partir des recommandations du rapport – y compris les mesures qui ont permis de sortir plus de 20 000 enfants de la [pauvreté](#), l'amélioration de la [santé mentale des enfants et des adolescents](#), les [occasions d'emploi pour les jeunes](#), la [participation des jeunes](#), et les centaines de programmes communautaires qui aident les jeunes à faire des choix heureux – les événements tragiques

récents associés à la violence armée à Toronto nous rappellent tous combien il reste à faire. Nous devons adopter une démarche équilibrée et soutenue, et travailler de concert avec les collectivités pour réussir à relever ces défis.

Ces 30 derniers jours, nous avons entendu des jeunes et leur famille, des dirigeants communautaires, des organismes communautaires qui fournissent des services et de l'aide aux jeunes, des représentants des secteurs de l'éducation, des médias, des services sociaux, des affaires et de la justice, des représentants élus et de différents ordres de gouvernement, ainsi que des membres du public. Nous sommes impressionnés par le travail remarquable et efficace déjà commencé, par les capacités des dirigeants en place et par les marques de soutien importantes à l'égard d'une démarche équilibrée; une démarche qui souligne le fait que les jeunes sont tout à fait capables d'apporter une contribution positive à nos collectivités et à notre province, ainsi que notre responsabilité collective d'assurer la sécurité de nos collectivités.

Par-dessus tout, nous avons appris qu'il existe déjà des ressources, des capacités et des initiatives importantes dans ces collectivités, et que nous devons apprendre et tirer parti des programmes qui donnent déjà des résultats. Nous devons soutenir davantage les initiatives conséquentes fondées sur des données probantes qui offrent des occasions aux jeunes et permettent de renforcer les capacités des collectivités; nous devons commencer tôt dans la vie d'un jeune et nous devons mieux coordonner nos efforts et adopter une démarche soutenue à long terme centrée sur les résultats positifs pour les jeunes.

Le Plan d'action pour la jeunesse de la province met à profit ces conseils ainsi que les résultats d'études et les recommandations que renferme le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes.

Plan ontarien d'action pour la jeunesse

Aucun enfant ne devrait être défavorisé simplement à cause de l'endroit où il vit, de la couleur de sa peau, de son statut socio-économique ou de sa religion. Collectivement, nous devons offrir le bon dosage d'aide et de possibilités adaptées à la culture pour permettre à tous les jeunes de réussir. La prospérité future de notre province dépend de la réussite de nos jeunes.

Ce plan comprend des mesures immédiates qui permettent de combler des vides dans les services afin de soutenir les collectivités mal desservies et défavorisées, ainsi que des stratégies à long terme pour répondre aux défis structurels, améliorer la coordination et l'intégration des services et, en fin de compte, améliorer les résultats pour les jeunes.

Pour que ce Plan d'action soit couronné de succès, nous savons qu'il sera absolument crucial de renforcer notre collaboration avec l'ensemble de nos partenaires et de dirigeants communautaires. Comme le souligne l'Examen des causes de la violence chez les jeunes,

l'adoption d'une approche coordonnée et axée sur les réalités locales, qui se concentre sur ces zones « où il y a de fortes concentrations de personnes défavorisées », est la première étape pour garantir qu'ensemble, nous aurons un impact maximal sur la vie des jeunes et sur la sécurité de nos collectivités. De plus, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur les résultats pour les jeunes, et ce, en appuyant les programmes et les partenariats qui sont axés sur des données probantes et qui sont régulièrement évalués.

Mesures immédiates

Nos mesures immédiates mettent l'accent sur les programmes qui accroissent les possibilités des jeunes vivant dans des collectivités mal desservies et défavorisées – notamment les programmes d'emploi et de mentorat. Nous sommes déterminés à renforcer la capacité des collectivités et à confirmer les partenaires communautaires parce que leur autorité et leur engagement sont essentiels à la réussite de nos efforts collectifs. En outre, nous croyons au potentiel de tous les jeunes; nous les aiderons à rester sur la bonne voie et n'abandonnerons pas ceux qui s'en écartent.

Prochaines étapes – Un engagement durable

Ces défis ne seront pas résolus du jour au lendemain. Notre réussite dépend d'un engagement durable de la part des collectivités, des partenaires communautaires et de tous les niveaux de gouvernement. Par conséquent, au cours des prochaines étapes, nous élaborerons une stratégie pour la jeunesse fondée sur les données probantes et axée sur les résultats, pour l'ensemble de la province. Dans le cadre de cette stratégie, nous effectuerons un examen pangouvernemental des programmes afin de garantir que les ressources sont alignées et efficacement ciblées pour atteindre les résultats prévus. Un comité d'action sur les perspectives pour la jeunesse sera établi pour aider à conseiller le gouvernement tout au long de l'élaboration de cette stratégie et sur une base continue. Nous élargirons le rôle du Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté pour qu'il accorde une attention particulière à l'Examen des causes de la violence chez les jeunes. M. Alvin Curling sera nommé conseil stratégique au ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse pour superviser cette nouvelle orientation.

Mesures immédiates

Intervenir de façon précoce

Les études le disent clairement : investir tôt aide à préparer nos enfants à réussir, à l'école comme dans la vie. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement verse chaque année plus de 250 millions de dollars pour soutenir les programmes axés sur le sain développement de l'enfant dans toute la province. Nous savons que lorsque les familles et les enfants défavorisés reçoivent de l'aide tôt, ils ont plus de chances de s'épanouir. Le gouvernement McGuinty s'est également engagé à pleinement mettre en œuvre le programme de maternelle à temps plein d'ici 2014. Cet investissement est l'un des meilleurs que nous puissions faire dans nos enfants et la prospérité future de notre province.

Passer à l'action

Élargir les soutiens à la petite enfance destinés aux parents et à leurs enfants

À l'heure actuelle, les écoles de la province comptent 155 centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Ces centres offrent aux familles un espace pour que les enfants puissent acquérir des compétences en littératie et en numératie, ainsi que des soutiens spécialisés destinés aux parents, pour que ceux-ci s'assurent que leurs enfants sont prêts à entrer en maternelle. Ces centres, qui sont situés dans des écoles au sein des collectivités défavorisées aux quatre coins de la province, sont gratuits et ne nécessitent pas de préinscription.

- 1. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons ouvrir des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles dans 17 sites supplémentaires situés dans des quartiers à risque à l'échelle de l'Ontario.**

De meilleures possibilités offertes aux jeunes grâce à des options positives et à des emplois

Nous savons que l'emploi, le mentorat et les autres possibilités, ainsi que les services de soutien, sont essentiels pour aider les jeunes à réussir en leur procurant des occasions d'améliorer leurs compétences, en moussant leur confiance et en leur fournissant des solutions prometteuses pour leur avenir. La création d'occasions d'emploi pour les jeunes défavorisés est un domaine où la collaboration entre le secteur privé, le secteur communautaire et le gouvernement revêt une importance particulière.

Passer à l'action

Étendre le Programme d'emplois d'été afin d'offrir un plus grand nombre d'occasions d'emploi pendant l'année scolaire

Le Programme d'emplois d'été pour les jeunes – qui s'inscrit dans la Stratégie Perspectives Jeunesse du gouvernement – propose à environ 4 000 jeunes de collectivités défavorisées de tout l'Ontario, dont plus de 1 100 jeunes au sein des quartiers prioritaires de Toronto, des emplois d'été à temps plein dont la durée peut aller jusqu'à huit semaines. Le programme encourage le développement de l'estime de soi, promeut les relations positives et favorise l'employabilité par le biais d'une formation avant ou après-emploi. Il propose également aux jeunes l'appui continu d'un responsable des services aux jeunes.

- 2. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons étendre le Programme d'emplois d'été pour les jeunes aux 13 quartiers prioritaires de Toronto, ainsi qu'à la région du Grand Toronto, afin d'offrir 320 nouveaux emplois après l'école pendant l'année scolaire, avec l'objectif de les porter à 440 emplois à temps partiel l'année suivante. Les organismes communautaires qui supervisent le Programme travailleront en étroite collaboration avec les écoles pour veiller à ce que les emplois à temps partiel des étudiants favorisent la réussite scolaire.**

L'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, qui fait également partie de la Stratégie Perspectives Jeunesse, donne à près de 400 jeunes Ontariens la possibilité de travailler auprès des services policiers de leur localité. Les jeunes améliorent ainsi leur capacité à travailler en équipe, leur sens de l'organisation et leurs aptitudes à résoudre les problèmes – autant de compétences qui favorisent le rendement scolaire et dont les jeunes peuvent tirer parti dans leur future carrière et dans la vie quotidienne.

- 3. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons étendre l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes dans l'ensemble de l'Ontario de façon à proposer 270 nouveaux emplois après l'école pendant l'année scolaire.**

Lancer une initiative d'emploi en partenariat avec le secteur privé

Nous avons recueilli les témoignages de nombreux partenaires, y compris le secteur privé, qui estiment que les entreprises doivent jouer un rôle plus important pour appuyer les programmes d'emplois qui visent les jeunes issus de collectivités défavorisées. En collaborant avec nos partenaires au sein du gouvernement et du secteur communautaire, nous pouvons offrir aux jeunes au sein de collectivités défavorisées des occasions d'emploi ainsi qu'un mentorat et un soutien axé sur l'entrepreneuriat.

- 4. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous travaillerons avec nos partenaires pour lancer une initiative d'emploi dans le secteur privé, qui sera dirigée par un conseil de dirigeants communautaires et d'entreprise. Cette initiative s'inspirera des modèles qui ont fait leurs preuves et mettra sur les partenariats existants. Elle comprendra un volet pour les emplois et les stages, un volet de mentorat, un volet d'entrepreneuriat et un volet visant la participation des écoles et des collectivités.**

Élargir les possibilités offertes aux jeunes en été

Le programme Accent sur les jeunes propose des occasions d'emploi aux jeunes par le biais des conseils scolaires locaux et sous la forme d'une prestation estivale de programmes et d'activités axés sur les loisirs. À ce jour, plus de 104 000 jeunes issus de quartiers défavorisés d'Ottawa, de Toronto, de Hamilton et de Windsor ont pris part à ces programmes récréatifs, et 5 000 jeunes ont été employés dans le cadre de cette initiative.

- 5. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, à compter de 2013, nous allons étendre le programme Accent sur les jeunes de façon à fournir des emplois d'été à 220 jeunes supplémentaires et des activités récréatives estivales dont bénéficieront 3 500 enfants et jeunes supplémentaires dans les quartiers défavorisés de la région du Grand Toronto.**

Élargir les possibilités offertes aux jeunes après l'école

Le Programme ontarien d'activités après l'école est proposé dans 108 sites situés dans les quartiers prioritaires de Toronto. Ce programme fournit un encadrement et une programmation à des élèves des années 1 à 12 entre 15 h et 18 h. Les études portant sur cette initiative indiquent que nous pouvons optimiser l'efficacité de nos programmes en mettant l'accent sur les transitions charnières qui interviennent dans la journée des jeunes, notamment en ce qui touche les heures cruciales en fin de journée scolaire. Au total, 54 000 enfants et jeunes partout en Ontario ont participé au Programme d'activités après l'école depuis 2009.

- 6. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons étendre la portée de notre Programme d'activités après l'école dans les quartiers prioritaires de Toronto, mais aussi dans les régions de York, de Halton, de Peel et de Durham.**

Des collectivités solidaires et plus sûres

L'Examen des causes de la violence chez les jeunes a mis en évidence une approche axée sur les réalités locales se focalisant sur les zones où existent de fortes concentrations de personnes défavorisées, et fait de cette approche la première étape à envisager pour traiter les causes de la violence chez les jeunes. Il s'agit notamment de prêter une attention plus soutenue aux collectivités dont la route vers le succès est barrée par de multiples obstacles, parmi lesquels on peut citer un niveau disproportionné de pauvreté, le racisme et d'autres facteurs. En partant de cette base et en nous appuyant sur des programmes collaboratifs fondés sur des données probantes, nous pouvons bâtir des collectivités plus fortes, à la fois plus sûres et plus solidaires pour les jeunes.

Passer à l'action

Mettre en place un Fonds Perspectives Jeunesse qui appuiera les initiatives communautaires

Pendant le processus de 30 jours qui a abouti à l'élaboration du Plan d'action pour la jeunesse de l'Ontario, nous avons recueilli des témoignages émanant de nos partenaires de l'ensemble du secteur des services à la jeunesse. Ces témoignages évoquent la nécessité de continuer de cibler les quartiers ayant les besoins les plus importants, mais aussi des populations spécifiques de jeunes, ceux qui risquent le plus de voir des obstacles leur barrer la route du succès – par exemple les jeunes issus de communautés racialisées.

- 7. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons tirer parti des expériences et des résultats positifs du Fonds Action Jeunesse pour œuvrer, avec nos partenaires, à l'élaboration d'un nouveau Fonds Perspectives Jeunesse de cinq millions de dollars annuels à compter de 2013-2014. Ce nouveau fonds appuiera les initiatives communautaires dans les quartiers prioritaires et défavorisés, et mettra sur les partenariats avec le secteur privé pour atteindre ses objectifs.**

Accroître le nombre d'intervenants auprès des jeunes dans les collectivités

Nous savons que le mentorat solide que les délégués à la jeunesse offrent aux jeunes des collectivités défavorisées en leur faisant partager des expériences vécues est une façon efficace de les aider à rester sur le droit chemin et de les encourager à faire des choix positifs et à réussir. Les intervenants auprès des jeunes travaillent en première ligne; ils repèrent les jeunes à risque et en décrochage, ils leur fournissent un mentorat et un soutien, et enfin les mettent en relation avec les services appropriés.

Le Programme des intervenants auprès des jeunes de l'Ontario finance 62 postes dans toute la province, y compris 35 postes dans les quartiers prioritaires de Toronto. Depuis 2006, près de 120 000 jeunes ont bénéficié du soutien et du mentorat d'une intervenante ou d'un intervenant auprès des jeunes.

- 8. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons augmenter de 62 à 97 le nombre d'intervenants auprès des jeunes dans les collectivités à l'échelle de l'Ontario. Nous allons également examiner le programme d'intervenants auprès des jeunes afin de vérifier que ces derniers ont le soutien et les compétences dont ils ont besoin pour améliorer la situation des jeunes défavorisés.**

Faire participer les collectivités et accroître le nombre de partenariats

Le Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques de l'Ontario fournit un financement aux organismes communautaires qui s'attaquent à des problèmes spécifiques de criminalité grâce à une approche pluridisciplinaire. Les subventions de la présente année appuient les initiatives de prévention de la criminalité conformément à la récente publication du gouvernement intitulée [La prévention de la criminalité en Ontario : un cadre d'action](#). Les organismes communautaires qui présentent une demande de subvention doivent être liés par un partenariat avec la police et d'autres organismes des secteurs de l'éducation, de la santé, du gouvernement ou du secteur communautaire pour lancer des projets de prévention de la criminalité à l'échelle locale.

- 9. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons verser 500 000 dollars au chapitre des Subventions pour des collectivités sûres et dynamiques au bénéfice d'organismes communautaires de la province qui collaborent avec la police pour prévenir la criminalité. Cette subvention s'ajoute aux 500 000 dollars déjà annoncés pour Toronto le 23 juillet dernier.**

Chaque année, le volet provincial du Programme des subventions issues du partage des produits de la criminalité verse à une zone d'investissement prioritaire des fonds obtenus au moyen de poursuites à partir des amendes et des biens acquis de façon illicite. Cette année, la priorité est la prévention de la criminalité et en 2012, le financement s'élèvera à 2 millions de dollars et comprendra 21 projets de prévention de la criminalité à l'échelle de la province.

- 10. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, le Programme des subventions issues du partage des produits de la criminalité encouragera une coordination renforcée au sein des services policiers de Toronto, d'autres services policiers municipaux et de la Police provinciale de l'Ontario, afin d'assurer le suivi des armes à feu et des bandes criminalisées pour les éradiquer de nos rues. Par ailleurs, les subventions issues du partage des produits de la criminalité seront spécifiquement axées sur les notions de « prévention de la criminalité » et de « mobilisation communautaire » afin d'encourager les services policiers et les groupes communautaires à collaborer dans les collectivités défavorisées au cours des deux années à venir.**

S'attaquer à la violence et à la victimisation pour aider les jeunes à revenir sur le droit chemin

Collectivement, nous avons la responsabilité de fournir la bonne combinaison de soutien et de possibilités offertes pour que nos jeunes aient de l'espoir dans l'avenir. Mais lorsque des crimes, notamment des actes de violence, se produisent, nous devons prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des communautés et des espaces publics. Toutefois, si les jeunes entrent en conflit avec la loi, nous devons les tenir responsables de leurs actes, tout en veillant au bon dosage de mesures de soutien et de possibilités d'emploi afin qu'ils puissent reprendre le droit chemin.

Passer à l'action

Continuer d'appuyer les stratégies d'intervention contre la violence

La stratégie d'intervention contre la violence à Toronto (TAVIS), lancée en 2006, et la Stratégie provinciale d'intervention contre la violence (SPIV) font intervenir des équipes de policiers spécialisés qui travaillent avec des partenaires pour cibler les activités illégales liées aux bandes organisées, aux drogues et aux armes dans les communautés, en mettant l'accent sur l'intervention, l'exécution de la loi et la mobilisation communautaire. Le financement de ces stratégies devait expirer à la fin de cette année. TAVIS est une initiative importante qui a conduit à 21 748 arrestations et à la saisie de 1 991 armes à feu en date du 31 décembre 2011. La SPIV a élargi le champ d'action de l'initiative en englobant 22 collectivités à l'extérieur de Toronto.

- 11. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons allouer un financement permanent aux stratégies TAVIS et SPIV.**

Bannir les armes à feu de nos rues

Il est prouvé que l'un des moyens les plus efficaces pour retirer les armes à feu de la circulation passe par la mise en place de programmes d'amnistie offrant des incitatifs aux personnes remettant des armes à feu. En 2008 par exemple, les services policiers de Toronto se sont associés à une société commanditaire dans le cadre d'un programme baptisé « Pixels for Pistols », qui proposait des appareils photo numériques en échange d'armes à feu remises à la police par des membres du public.

- 12. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons soutenir l'initiative Échec au crime en doublant les récompenses accordées pour les signalements permettant de bannir les armes à feu de nos rues et appuyer les programmes supplémentaires qui encouragent la remise d'armes à feu à la police.**

Un soutien accru du gouvernement fédéral

Pour nous attaquer efficacement aux activités criminelles violentes, nous avons besoin que le gouvernement fédéral s'associe à notre action. En particulier, l'Ontario demande au gouvernement fédéral un soutien supplémentaire dans le cadre du financement de nos initiatives luttant contre les bandes criminalisées et les armes à feu.

- 13. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons demander au gouvernement fédéral :**
- i. de doter notre Groupe d'intervention contre les bandes criminalisées et les armes à feu de procureurs fédéraux supplémentaires;**
 - ii. de prévoir des procureurs fédéraux supplémentaires dans le cadre de notre initiative luttant contre la contrebande transfrontalière d'armes à feu;**
 - iii. d'élaborer des règlements pour améliorer la traçabilité des armes à feu importées et aider la police à mieux suivre la circulation des armes illégales.**

Aider les jeunes à reprendre le droit chemin

L'objectif central du système de justice pour la jeunesse de notre province consiste à demander aux jeunes d'assumer la responsabilité de leurs actes et à réduire le risque qu'ils récidivent. Notre approche fait ses preuves. Au cours des dix dernières années, les crimes violents commis par des jeunes ont également diminué de 17 pour cent. Le taux de récidive – c'est-à-dire les chiffres qui illustrent la fréquence de la récidive chez les jeunes contrevenants – diminue aussi régulièrement. Pour que la récidive continue de reculer, il faut notamment fournir aux jeunes contrevenants une aide à la réinsertion, de sorte qu'ils ne reviennent pas à un mode de vie criminel et qu'ils fassent des choix positifs qui les remettent sur le droit chemin. Cela comprend des protocoles officiels de transition mis en place à l'intention des jeunes contrevenants qui sortent du système de justice pour la jeunesse, un meilleur accès au système de justice pour la jeunesse par les organismes qui effectuent le travail de réinsertion et un rôle accru des agents de probation dans la planification de la réinsertion.

- 14. Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons examiner et renforcer les soutiens que nous proposons en vue de la réinsertion pour veiller à ce que les jeunes contrevenants opèrent une transition harmonieuse en sortant du système de justice pour la jeunesse.**

Les prochaines étapes

Assurer une meilleure gouvernance, améliorer la coordination et pérenniser l'engagement

Pendant le processus de 30 jours qui a abouti à l'élaboration du Plan d'action pour la jeunesse de l'Ontario, les personnes consultées nous ont clairement signifié le besoin d'adopter une approche équilibrée pour aborder le problème de la violence chez les jeunes. Pour être efficaces, nous devons établir un équilibre entre les soutiens relatifs au maintien de l'ordre et les soutiens communautaires et les débouchés offerts aux jeunes. De la même manière, il faut assurer un juste équilibre entre les mesures à effet immédiat et les changements structurels à long terme.

La plupart des idées relatives à ces changements de longue haleine mettent l'accent sur la nécessité de parvenir à un meilleur alignement et à une coordination plus efficace, pas seulement à l'échelle du gouvernement provincial, mais aussi entre les gouvernements, les bailleurs de fonds privés, les conseils scolaires et le secteur des services à la jeunesse. On nous a dit qu'il était nécessaire que la programmation à tous les niveaux soit en phase avec un ensemble commun de résultats et d'objectifs pour la jeunesse. On nous a dit qu'il était nécessaire que les jeunes puissent faire entendre leur voix en continu s'agissant des décisions qui ont des répercussions sur leur vie. On nous a dit qu'il était nécessaire de mettre en place une entité officielle qui veillerait à ce que le gouvernement continue de progresser en ce qui concerne les causes de la violence chez les jeunes. Enfin, on nous a dit qu'il était nécessaire de prévoir une meilleure reddition de comptes et de meilleures méthodes de mesure des résultats à tous les niveaux.

Élaboration d'une Stratégie pour la jeunesse axée sur les résultats et fondée sur les données probantes

En juin 2012, la province a publié [D'un stade à l'autre : une ressource sur le développement des jeunes](#), un document qui décrit les différents stades du développement chez les jeunes et qui expose des mesures d'intervention appropriée à chaque âge de façon que les jeunes restent sur la bonne voie (cette ressource peut être consultée à l'adresse www.ontario.ca/dunstadealautre). Ce document – recommandé dans le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes – constitue la première étape de l'élaboration d'une Stratégie ontarienne pour la jeunesse recommandée qui inclut un ensemble commun de résultats mesurables à partir duquel le gouvernement et ses partenaires du secteur des services à la jeunesse peuvent aligner leurs programmes.

La Stratégie pour la jeunesse comprendra également l'élaboration d'un cadre d'évaluation fondée sur les données probantes et des outils connexes pour veiller à ce que les programmes atteignent les résultats escomptés. À cette fin, le gouvernement passera en revue et reconfigurera les 70 programmes destinés aux jeunes dans 14 ministères afin

d'assurer une harmonisation et une incidence maximale. Dans le cadre de cette stratégie, nous allons aussi lancer un programme pilote d'examen de la collaboration avec nos partenaires communautaires à Toronto.

- 15. Commencer à travailler avec nos partenaires ainsi qu'avec les jeunes eux-mêmes à l'élaboration d'une stratégie provinciale à long terme pour la jeunesse qui articule les programmes et les soutiens destinés aux jeunes autour d'un ensemble commun de résultats. Cette stratégie inclura aussi une prise de décisions fondée sur des données probantes et une évaluation axée sur les résultats qui garantiront que nous finançons les bonnes initiatives et que nous obtenons les résultats désirés. La stratégie mettra l'accent sur les possibilités pour les jeunes et sur le développement positif, et elle examinera d'autres initiatives ciblées pour les jeunes qui ont décroché et qui font face à de nombreux obstacles à la réussite.**

Favoriser une meilleure coordination entre les partenaires locaux

Un élément clé de l'approche à long terme sera d'établir des tableaux de planification sur place pour coordonner les efforts entre les différents niveaux de gouvernement et les partenaires communautaires. Cela permettra d'harmoniser nos efforts et de faire en sorte qu'une personne soit au centre de notre système de service destiné à la jeunesse.

- 16. Tel que recommandé dans le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes, la Stratégie pour la jeunesse créera des tables locales de planification pour la jeunesse afin de réduire le dédoublement et de mieux coordonner les programmes communautaires destinés aux jeunes à l'échelle de la province. Ces tables seront formées de représentants de divers niveaux de gouvernement, de conseils scolaires, de services policiers, du secteur privé, d'employeurs, d'organismes servant les jeunes et de jeunes. Nous proposons de commencer par une table de planification à Toronto et nous continuerons ensuite de les déployer dans tout l'Ontario. Cette approche soutiendra des solutions locales tel que recommandé dans le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes.**

Un engagement envers un dialogue continu avec les collectivités et les jeunes

Ce qui est rapidement devenu évident au cours du processus de 30 jours, c'est que personne ne connaît mieux les programmes qui fonctionnent que les jeunes et les membres de la collectivité. Un engagement envers les jeunes et la collectivité doit être un objectif important de tout plan d'action.

17. **Établir de façon permanente un comité d'action sur les possibilités pour les jeunes qui fera rapport au ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Ce comité sera formé de représentants de collectivités, de cultures et de milieux divers, y compris des travailleurs de première ligne, des représentants d'organismes dirigés par des jeunes et des jeunes. Il prodiguera des conseils au gouvernement sur la façon de mieux cibler les programmes existants et sur toute nouvelle orientation que pourraient adopter le ministère et le gouvernement.**

Suivi et évaluation

Pour faire état des progrès réalisés et vérifier l'efficacité de nos programmes, il faut pouvoir mesurer les résultats de façon significative. Évaluer les résultats de notre investissement collectif est critique pour garantir que nous optimisons les sommes investies, que nous réalisons les résultats prévus, que nous évitons les doubles emplois et que nous veillons à ce que nos partenaires ne travaillent pas dans des directions opposées. Nous savons toutefois que les plus petits organismes fournissant des services à la jeunesse n'ont pas la capacité de dépenser leurs faibles ressources ou leur temps limité dans des évaluations rigoureuses.

18. **Dans le cadre de notre Plan d'action pour la jeunesse, nous allons collaborer avec nos partenaires afin d'élaborer des outils pour étayer la mesure et l'évaluation de la réussite des programmes communautaires.**

Assurer une meilleure coordination et une meilleure gouvernance

Afin de s'assurer que nos efforts soient coordonnés entre les différents ministères et qu'ils tiennent compte des propos de la collectivité, le rapport intitulé Examen des causes de la violence chez les jeunes a recommandé la mise en place d'une solide structure de gouvernance pour permettre le suivi des progrès réalisés.

19. **Dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse, l'examen des causes de la violence chez les jeunes deviendra un mandat permanent du comité du Conseil des ministres sur la Stratégie de réduction de la pauvreté. Le comité sera renommé « Comité sur la réduction de la pauvreté et sur l'examen des causes de la violence chez les jeunes » afin de refléter cette orientation élargie sur l'inclusion sociale. Les rapports futurs sur la Stratégie de réduction de la pauvreté incluront les progrès quant aux résultats pour les jeunes.**
20. **M. Alvin Curling, ancien député et ancien président de l'Assemblée législative, sera nommé au poste de conseiller stratégique sur les perspectives pour la jeunesse auprès du ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. M. Curling sera aussi l'un des membres externes du comité du Conseil des ministres sur la réduction de la pauvreté et sur l'examen des causes de la violence chez les jeunes.**

Conclusion

Au cours des 30 derniers jours, nous avons été inspirés par le dévouement, la capacité et le leadership à la fois des jeunes de la province et des organismes qui les aident à réussir.

Ce plan d'action prend des mesures immédiates pour redonner espoir aux jeunes et leur offrir des possibilités. Il met également l'accent sur l'amélioration du partenariat à long terme entre le gouvernement et nos partenaires qui travaillent avec les jeunes tous les jours. La prévention de la violence et les occasions d'emploi pour les jeunes sont des activités qu'aucun de nous ne peut accomplir seul. Avec un engagement soutenu à l'échelon provincial et des partenaires solides au sein de la communauté, des organismes sans but lucratif et du secteur privé, nous pouvons faire en sorte que nos collectivités soient sûres et que nos jeunes puissent atteindre leur plein potentiel.